



VILLE DE CRESPIERES
YVELINES

DEROGATION SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Demande de dérogation à remplir par la famille désirant scolariser son enfant à Crespières

Parents :

Nom et prénom du représentant légal :

N° de téléphone :

Motifs de la demande :

Fait à Le

Signature

Enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

M F

Adresse :

Classe 2018-2019 :

DECISION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

Le Maire de la commune de M soussigné,

1) accepte la dérogation et s'engage à payer les frais de scolarité :

Maternelle 1067.14 € Élémentaire : 914.69 €

2) accepte la dérogation sans paiement des frais de scolarité :

- Accord de réciprocité (convention)
 Enfant(s) gardé(s) quotidiennement par des grands parents habitant Crespières
 Autres, à préciser

3)

refuse la dérogation.

Fait à le
Signature

AVIS DE LA DIRECTRICE DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE D'ACCUEIL

La directrice de l'école élémentaire Emilie du Châtelet de Crespières, Mme Pascale MONFORT, émet un avis :

Favorable Défavorable

Fait à Crespières, le
Signature

Le Maire de la commune de Crespières, Adriano BALLARIN,

Autorise N'autorise pas

L'inscription de l'enfant au groupe scolaire Emilie du Châtelet de la commune de Crespières, pour l'année 2018 / 2019.

Fait à Crespières, le

Le Maire
Adriano BALLARIN